



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 22555

## Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme de l'organisation interne et de la gestion des hôpitaux. La mise en place du plan d'action Hôpital 2007 traduit la volonté du Gouvernement de moderniser l'organisation interne des hôpitaux et leur mode de gestion afin de réduire les difficultés de recrutement, de gestion et d'organisation auxquelles se heurtent les hôpitaux. Il y est notamment prévu la généralisation de la réforme de la tarification et la mise en place d'une « gouvernance hospitalière ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour mieux définir le rôle et les responsabilités de chacun au sein de l'hôpital et pour impulser une meilleure synergie entre les gestionnaires et le personnel soignant en vue de mieux évaluer, à terme, la qualité des traitements et soins dispensés.

## Texte de la réponse

Le plan Hôpital 2007 prévoit dans sa seconde étape la modernisation de la gouvernance hospitalière. L'objectif, rendu public le 26 juin 2003, est de parvenir à une rénovation sereine de l'organisation hospitalière fondée sur les principes de responsabilité partagée et de contractualisation au service de la modernisation des établissements et du meilleur soin prodigué au malade. Pour élaborer des propositions concrètes répondant à cet objectif, la démarche entreprise s'appuie sur les travaux déjà réalisés par la mission parlementaire conduite par M. René Couanau ainsi que par les missions ministérielles de MM. Debrosse, Perrin et Vallancien sur la gestion interne des hôpitaux et de MM. Ducassou, Jaeck et Leclercq sur les CHU. Les rapports précités ont permis d'élaborer les sept propositions arrêtées au mois de juin 2003 et qui ont fait l'objet de réunions bilatérales avec l'ensemble des partenaires. Elles portent sur : le conseil d'administration des hôpitaux, l'institution d'un comité de direction dans chaque hôpital, la mise en place d'un dispositif de sécurité de gestion, la commission médicale d'établissement, l'incitation à une organisation en pôles d'activités, la nomination et la gestion des praticiens hospitaliers, la nomination et la gestion des directeurs d'établissements. Ces axes de réflexion sont actuellement soumis à la concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels, coordonnée par un comité de pilotage national présidé par le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Les conclusions de ces travaux devraient intervenir au mois de décembre 2003. Cette réflexion devrait déboucher à bref délai sur des projets de textes législatifs et réglementaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22555

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 juillet 2003, page 5783

**Réponse publiée le** : 8 décembre 2003, page 9479